

**COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU 29 MARS 2022**

Le 29 Mars 2022, le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Paul PAVILLON, dans une salle au 72 rue Saint Fiacre 44150 Ancenis.

---

**Séance de 10 heures 30**

---

Présents :

|                       |  |
|-----------------------|--|
| - Monsieur PAVILLON   | CU d'Angers Loire Métropole                    |
| - Monsieur SALECROIX  | Métropole de Nantes                            |
| - Monsieur JOUNIER    | SAEP Vignoble-Gandlieu (à distance)            |
| - Monsieur DOUGE      | SIDAEP des Mauges et de la Gâtine              |
| - Monsieur DOUGE      | Mauges Communauté                              |
| - Monsieur PRIMITIF   | SIDAEP des Mauges et de la Gâtine              |
| - Monsieur PRIMITIF   | Mauges Communauté                              |
| - Monsieur MOUSSERION | Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire |
| - Monsieur GALLARD    | Syndicat d'EAU de l'Anjou                      |

Excusés :

|                     |                             |
|---------------------|-----------------------------|
| - Monsieur PRAUD    | Atlantic'EAU                |
| - Monsieur BREJEON  | CU d'Angers Loire Métropole |
| - Monsieur LAUNAY   | SAEP Vignoble Grandlieu     |
| - Monsieur HARRAULT | CA Saumur Val de Loire      |
| - Monsieur VAILLANT | Syndicat d'EAU de l'Anjou   |
| - Monsieur MERCIER  | Atlantic 'EAU               |
| - Madame CADIEU     | Métropole de Nantes         |

Auditeurs :

|                           |  |
|---------------------------|--|
| - Monsieur SAINT-GERMAIN  | Directeur Technique Eau et Assainissement – CU Angers Loire Métropole                    |
| - Madame DUCAM Lucile     | Pilote de projet – CU Angers Loire Métropole   |
| - Monsieur LESOURD        | Responsable usine des eaux des Ponts de Cé – CU Angers Loire Métropole                   |
| - Monsieur RAMOND         | Responsable Administratif et Financier Eau et Assainissement – CU Angers Loire Métropole |
| - Madame POT Marie        | Assistante service administratif et financier  |
| - Madame DELECOLLE Lucile | Responsable marché – CU Angers Loire Métropole   |
| - Monsieur TRIPET         | Directeur SEA  |
| - Madame DANIEL           | DOPEA - Nantes Métropole   |
| - Madame LACROIX          | SEA  |
| - Monsieur CADERON        | Directeur Atlantic'EAU   |
| - Monsieur TRIGODET       | Mauges Communauté  |
| - Monsieur MANDIN         | Mauges Gâtines   |

oOo

**M. PAVILLON**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical.

**M. CARDERON**, Directeur d'Atlantic'Eau, excuse Monsieur PRAUD, souffrant, et souhaite la bienvenue à Ancenis.

La séance débute à 10h30, sous la Présidence de **M. PAVILLON**.

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, **M. PAVILLON** revient sur l'exercice d'incident qui vient de se dérouler. M. Le Président se félicite du monde présent ce matin, même si malheureusement le panache de la fluorescéine n'était pas très visible vu de la berge. Il rappelle que cela faisait partie des engagements de réaliser cet exercice sur cette année et que cela a donc été fait. On peut se satisfaire de la bonne couverture pesse avec une présence sur place dès 8h de Presse Océan, Ouest France, l'Echo d'Ancenis et ce soir un reportage devant être diffusé sur TV Nantes.

oOo

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 Décembre 2021**

**M. PAVILLON** demande si quelqu'un a des observations à apporter.

Aucune remarque n'étant apportée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

oOo

#### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

**M. PAVILLON** propose la nomination de **M. MOUSSERION**, comme secrétaire de séance, qui est acceptée.

oOo

#### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

**M. SALECROIX**, vice-président présente les éléments constitutifs du compte administratif de l'exercice 2020, puis procède au vote.

*Les éléments constitutifs du compte administratif concernant l'exercice 2021, font ressortir les éléments comme suit :*

- résultats :

|                                |                |
|--------------------------------|----------------|
| • Dépenses de fonctionnement : | 109 322,43 €   |
| • Recettes de fonctionnement : | 56 080,49 €    |
| • Résultat de l'exercice :     | - 53 241,94 €  |
| • Résultat cumulé :            | + 239 432,87 € |

*La quasi-totalité des dépenses est liée à la prestation d'animation confiée au groupement Suez et DHI.*

*Suite à la décision modificative de juillet 2021, seules les missions de Suez sur la 2<sup>e</sup> période du marché (avril 2020 - avril 2021) et la prestation relative à l'exercice du 3 juin 2021 ont été facturées. Les missions complémentaires liées à la préparation de l'exercice du 29 mars 2022 et à la mise en place du site internet ont démarré mais n'ont pas fait l'objet de facturation en 2021. Aucun évènement sans suite n'a été remonté.*

*Je vous propose,*

#### **DELIBERE**

- 1. d'approuver le compte administratif 2021,*
- 2. de décider de l'affectation de la totalité du résultat (239 432,87 €) en report à nouveau à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2022.*

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

oOo

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

**M.PAVILLON** expose, après vérification de la prise en compte par le receveur de tous les titres de recettes et tous les mandats de paiement, que la totalité des opérations est régulière et propose d'approuver le compte de gestion 2021.

*Après s'être assuré que le receveur a pris en compte tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés par notre syndicat et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites.*

*Considérant la régularité des opérations, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

*Je vous propose,*

### **DELIBERE**

1. *d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021.*

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

oOo

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

**M PAVILLON**, présente le DOB 2022.

*Les dépenses récurrentes du syndicat relèvent essentiellement du fonctionnement de la Cellule Alerte portée par un prestataire. L'année 2021 a permis de tester la procédure d'alerte lors d'un premier exercice dans le Maine-et-Loire et d'identifier le besoin du syndicat d'être mieux connu des services de l'Etat et des acteurs de la Loire (VNF notamment). L'année 2021 a également été l'occasion de définir les objectifs et ambitions du syndicat pour les années à venir et ainsi mettre les moyens nécessaires à la vie du Réseau. Il a notamment été décidé de séparer les prestations de modélisation et de mise en œuvre de la cellule d'alerte pour le prochain marché. Ainsi le modèle 1D pourra être pérennisé et évolué plus librement. La cellule d'alerte est renforcée sur la partie communication et le syndicat se dote d'un site internet.*

*Les autres charges de fonctionnement fixées pour 2022 relèvent de la volonté d'affecter de façon plus assumée des ressources internes en disposant avec Angers Loire Métropole et Nantes Métropole de conventions de mise à disposition permettant de clarifier le temps passé aux travaux du syndicat. 30% d'ETP seront ainsi dédiés à l'animation du Réseau en 2022. Les autres dépenses sont modestes et destinées à assurer le financement des besoins administratifs et autres frais liés à l'activité du Syndicat.*

*En recettes, il est proposé pour 2022 de maintenir le niveau de la redevance à hauteur de 0.50€ par tranche de 1 000 m<sup>3</sup> le prélèvement d'eau pris en Loire (sur la base des prélèvements de 2020). En effet, cette participation conduit à une recette globale estimée d'environ 55 000 € pour 2022. C'est nettement inférieur au niveau de dépenses identifié, mais le résultat cumulé du budget (environ 240 000 €) permet de faire face à ce déséquilibre conjoncturel. La question du niveau de la redevance sera abordée lors des prochains exercices compte tenu de la volonté politique de développer l'activité du Réseau Loire Alerte et des informations proposées par l'outil de prospective financière permettant de valider les différents scénarii proposés.*

Le projet de budget primitif s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

| <b>DEPENSES :</b>  | <b>Rappel BP 21</b> | <b>PROPO BP 22</b> |
|--|---------------------|--------------------|
| • 6064 Fournitures de bureau                                       | 500 €               | 0 €                |
| • 611 Exploitation de la Cellule Alerte + actions de développement | 90 000 €            | 150 000 €          |
| • 6132 Location de salle   | 0 €                 | 0 €                |
| • 6231 Annonces et insertions                                      | 0 €                 | 2 000 €            |
| • 6232 Fêtes et cérémonies   | 1 000 €             | 1 300 €            |
| • 6238 Impressions et divers                                       | 500 €               | 100 €              |
| • 6251 Frais de déplacements                                       | 500 €               | 500 €              |
| • 6261 Frais d'affranchissement                                    | 500 €               | 100 €              |
| • 6531 Indemnités Président et Vice-Président                      | 0 €                 | 0 €                |
| • 6217 Charges de personnel  | 0 €                 | 12 000 €           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>93 000 €</b>     | <b>166 000€</b>    |

| <b>RECETTES :</b>                     | <b>Rappel BP 20</b> | <b>PROPO BP 21</b>  |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|
| • 74741 Participations                | 55 000.00 €         | 55 000.00 €         |
| • 74781 Subventions agence de l'Eau   | 0.00 €              | 0.00 €              |
| • 74782 Subventions autres organismes | 0.00 €              | 0.00 €              |
| • 002 Résultat reporté                | 292 674.81 €        | 239 432.87 €        |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>347 674.81 €</b> | <b>294 432.87 €</b> |

Je vous propose,

### **DELIBERE**

1. de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Adopté à l'unanimité.

**M. PAVILLON** précise qu'il y aura aussi un axe communication, notamment par la mise en place du site internet et en introduisant plus de « réseau » avec les acteurs de la Loire (développement du réseau sentinelle avec des pêcheurs par exemple).

Concernant la question du financement des charges de personnel, **M. GALLARD** se félicite d'observer la formalisation financière de ce qui avait été acté lors des échanges lors de précédentes réunions.

oOo

### **QUESTION DIVERSES**

Sans objet.

**M PAVILLON** lève la séance à 10h55.

La séance débute à 11h00, sous la Présidence de **M. PAVILLON**.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

**M. PAVILLON** propose la nomination de **M. MOUSSERION**, comme secrétaire de séance, qui est acceptée.

oOo

### **BUDGET PRIMITIF 2022**

**M. PAVILLON** : comme indiqué lors des échanges que nous avons eus au moment du DOB, l'élément principal des dépenses est le coût de l'animation du marché Loire Alerte.

*Lors du débat d'orientations budgétaires 2022, les éléments constitutifs des dépenses et recettes du budget 2022 ont été présentés et discutés.*

*Le résultat de l'exercice 2022 s'établit à – 53 241,94 €.*

*Le résultat cumulé des exercices antérieurs est reporté dans le présent budget et s'élève désormais à + 239 432,87 €.*

*La montée en puissance de l'animation du Réseau Loire Alerte aux regard des ambitions des élus du syndicat, et notamment la volonté de s'appuyer plus fortement sur les ressources humaines des syndicats membres, conduit à proposer une convention de mise à disposition auprès d'Angers Loire Métropole et de Nantes Métropole pour la prise en charge d'une part de la masse salariale des agents œuvrant pour les travaux du syndicat.*

*Ce budget primitif prend également acte des conditions et modalités d'exécution du nouveau marché d'animation du Réseau Loire Alerte qui sera signé au printemps 2022.*

*Compte tenu de ces éléments, le budget s'équilibre comme suit en recettes et dépenses (voir détail en annexe de la délibération) :*

**DEPENSES :**

**TOTAL** **166 000.00 €**

**RECETTES :**

**TOTAL** **294 432,87 €**

*Excédent budgétaire* **128 432,87 €**

**TOTAL hors excédent budgétaire** **166 000.00 €**

Je vous propose,

### **DELIBERE**

- 1. d'adopter la participation 2022 pour chaque adhérent fixée à 0.50€ par tranche de 1 000 m<sup>3</sup>.*
- 2. de voter le budget primitif 2022 qui s'équilibre, hors excédent budgétaire, à 166 000€.*

**M. PAVILLON** propose l'adoption du budget primitif du syndicat.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

oOo

## RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ D'ANIMATION DU RESEAU LOIRE ALERTE

**M.PAVILLON**, Président, expose :

*En 2019, lors du précédent renouvellement, la mise en œuvre et l'animation du Réseau Loire Alerte a été confiée au groupement SUEZ / DHI.*

*A ce jour, l'animation du Réseau est mise en œuvre depuis 16 années et a montré tout son intérêt. Le marché arrivant à échéance à la fin avril 2022, il convient de procéder à son renouvellement.*

*Pour ce faire, et après délibération en date du 15 décembre 2021, une nouvelle consultation portant sur les années 2022 à 2028 (reconductions comprises) a été lancée en janvier 2022. La consultation a été lancée sous la procédure d'appel d'offre conformément aux articles L.2124-1 et suivants et R2161-2 à R2161-2 à 11 du code la commande publique.*

*Après analyse des offres des deux entreprises ayant remis une offre, le rapport d'analyse des offres présenté en Commission d'Appel d'Offres du 29 mars 2022 a proposé d'attribuer le marché à l'entreprise VEOLIA, pour un montant estimatif de 355 764 € HT.*

*Je vous propose,-*

### DELIBERE

- 1. D'autoriser le Président à signer le marché pour la mise en œuvre et l'animation du réseau d'alerte pollution de la Loire avec l'entreprise citée ci-dessus ainsi que tout acte se rapportant à la notification et à l'exécution du marché.*
- 2. D'imputer la dépense correspondance à l'article 611, pour l'exercice 2022 et suivants.*

*Adopté à l'unanimité.*

## MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU RESEAU LOIRE ALERTE - CONVENTIONS

**M.PAVILLON**, Président, expose :

*La montée en puissance de l'animation du Réseau Loire Alerte au regard des ambitions des élus du syndicat, et notamment la volonté de s'appuyer plus fortement sur les ressources humaines des syndicats membres, conduit à proposer une convention de mise à disposition auprès d'Angers Loire Métropole et de Nantes Métropole pour la prise en charge d'une part de la masse salariale des agents œuvrant pour les travaux du syndicat.*

*Dans ce cadre, il est proposé d'accepter la mise à disposition de plein droit et sans limitation de durée, d'une part d'Angers Loire Métropole et d'autre part de Nantes Métropole, auprès du Réseau Loire Alerte des personnels qui exercent en partie leurs fonctions sur les missions portées par le Syndicat :*

- 1 ingénieure chargée de mission d'Angers Loire Métropole à hauteur à 20%*
- 1 ingénieure mission appui animation coordination de Nantes Métropole à hauteur de 10%*

*Ces agents restent inscrits aux tableaux des emplois d'Angers Loire Métropole et de Nantes Métropole.*

*Les conventions à passer avec Angers Loire Métropole et Nantes Métropole fixent les conditions techniques et financières et notamment les conditions de remboursement des salaires et charges des bénéficiaires de la mise à disposition (une fois par an sur la base de la proportion de leur temps de travail consacré au Syndicat et identifié dans la présente délibération).*

*Je vous propose,*

### DELIBERE

3. *D'approuver la mise à disposition au sein du Syndicat d'un agent d'Angers Loire Métropole (sur la base de 20% d'un temps complet) et d'un agent de Nantes Métropole (sur la base de 10% d'un temps complet) pour accomplir les travaux nécessaires au pilotage du marché d'animation du Réseau Loire Alerte et aux missions qui lui sont dévolus, à compter de l'exercice 2022.*
4. *D'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition.*
5. *D'imputer les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2022 et suivants.*

Adopté à l'unanimité.

## **DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT**

**M.PAVILLON**, Président, expose :

*La Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour le Comité Syndical de déléguer une partie de ses attributions au Président.*

*L'article L.5211-10 dispose en effet, en son 3<sup>ième</sup> alinéa, « Le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble, peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :*

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*
- 2° De l'approbation du compte administratif ;*
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15;*
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;*
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.*

*Afin de faciliter le fonctionnement courant du Réseau Loire Alerte, il est ainsi proposé de déléguer le domaine suivant :*

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures ou de services courants, d'un montant inférieur au seuil des marchés à procédure adaptée relatifs aux fournitures et services et des marchés de prestation intellectuelle inférieurs à 40 000 € HT, ainsi que tout acte et décision concernant leur exécution y compris les avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.*

Je vous propose,

### **DELIBERE**

2. *Donne délégation au Président dans le domaine décrit ci-dessus.*

Adopté à l'unanimité.

## PRESENTATION ANNUEL DU PRESTATAIRE SUR L'ANIMATION DU RESEAU LOIRE ALERTE

Les entreprises membres du groupement titulaire, SUEZ et DHI, présentent aux membres du syndicat le bilan d'activité de l'année écoulée (diaporama).

Une démonstration en temps réel est notamment proposée pour démontrer les principes d'organisation et l'efficacité du traitement d'un appel en astreinte sur la plateforme et sa prise en charge par les équipes de SUEZ en local.

**M. PAVILLON** remercie l'entreprise Suez pour les 3 années de prestations délivrées. Cela a aussi permis au Syndicat de grandir, dans un cadre de travail plus collaboratif.

**SUEZ** remercie les élus du Syndicat de la confiance témoignée et remercie Lucile DUCAM pour la qualité du travail fait ensemble.

**M. MERCERON** pense qu'il serait intéressant de valoriser le travail du RLA au travers des réseaux professionnels et notamment par exemple aux carrefours de la gestion locale de l'eau.

**M. PAVILLON** abonde en indiquant que cela serait aussi intéressant de valoriser ces travaux auprès des écoles spécialisées comme L'ETSCO sur Angers.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. Le Président** lève la séance à 12 heures.